



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

Nº 10

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. LOISELLE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 218 — *Loi sur le Mois de lutte contre les changements climatiques (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Climate Action Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. LOISELLE intervient.

M. NESBITT, M^{me} la *ministre* KENNEDY, M. WOWCHUK et M^{me} ROBBINS posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. NESBITT, M. le *ministre* MOYES, M. WOWCHUK et M^{me} DELA CRUZ interviennent. M. WHARTON exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. REDHEAD présente la proposition suivante :

Proposition n°2 : Promotion de l'avenir économique du Manitoba grâce à une collaboration des gouvernements provincial et fédéral à Churchill

Attendu :

que la ville et le port de Churchill représentent des atouts majeurs pour le développement économique du Manitoba, la souveraineté dans l'Arctique et le commerce international puisqu'il s'agit du seul port en eau profonde de l'Amérique du Nord possédant un accès à l'océan Arctique et des liaisons ferroviaires;

que le gouvernement provincial a lancé sa nouvelle stratégie de développement économique du Manitoba qui propose notamment une vision à long terme visant à faire du Manitoba une province nantie grâce à la croissance de la productivité et des échanges commerciaux et à des investissements dans les infrastructures stratégiques;

que le port de Churchill fait partie des infrastructures qui pourraient devenir une des priorités du gouvernement fédéral et que le projet comprendrait la modernisation de la ligne de chemin de fer, la construction d'une route praticable en toute saison, la création d'un nouveau corridor énergétique et la réalisation d'une étude permettant d'établir si le déglaçage maritime pourrait permettre la navigation à l'année;

que le gouvernement provincial a souligné l'importance d'un véritable partenariat de nation à nation — avec chaque nation individuellement — pour promouvoir la réconciliation économique, créer de bons emplois au sein des nations et garantir un avenir prospère aux collectivités autochtones et à tous les Manitobains;

que le gouvernement fédéral reconnaît le rôle stratégique de Churchill dans la diversification des routes commerciales et dans l'appui à la stratégie canadienne sur les minéraux critiques, ce qui pourrait mener à la croissance des exportations vers l'Europe;

que le premier ministre du Canada, Mark Carney, et le premier ministre du Manitoba ont publié une déclaration commune dans laquelle ils s'engagent à collaborer à la réalisation du projet Port de Churchill plus, en partenariat avec l'Arctic Gateway Group Limited Partnership, le Bureau des grands projets et la Société Couronne-Autochtones du Manitoba;

que l'Arctic Gateway Group Limited Partnership, composé de Premières nations et de communautés du Nord, se prépare activement pour une croissance des opérations et s'est dit prêt à collaborer avec les gouvernements et les parties prenantes,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba affirme son soutien au réaménagement inclusif et durable de Churchill à titre de projet d'infrastructure stratégique d'importance nationale et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à continuer à collaborer avec l'ensemble des partenaires pour veiller à ce que Churchill devienne une pierre angulaire de la transformation économique du Manitoba et de sa stratégie de commerce mondial.

Il s'élève un débat.

M. REDHEAD intervient.

M. NARTH, M^{me} SCHOTT, M. PIWNIUK, M^{me} BYRAM et M. WHARTON posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. NARTH, M. le *ministre* SIMARD et M. PIWNIUK interviennent. M^{me} BYRAM exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N^o 220) — *Loi sur les ceintures de sécurité dans les autobus scolaires/The School Bus Seat Belt Safety Act;*
(M. EWASKO)

Mardi 2 décembre 2025

(N° 221) — *Loi modifiant le Code de la route (peines accrues en cas de dépassement d'autobus scolaire)/The Highway Traffic Amendment Act (Increased Penalties for Passing School Buses);*

(M. EWASKO)

(N° 227) — *Loi modifiant le Code de la route (mesures en cas d'infractions de conduite avec facultés affaiblies)/The Highway Traffic Amendment Act (Impaired Driving Measures).*

(M. BALCAEN)

Pendant le dépôt de projets de loi, M. le *premier ministre* KINEW invoque le *Règlement* et allège que les commentaires du député de Lac-du-Bonnet constituent une critique de la présidence.

M. JOHNSON intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée que le rappel au *Règlement* est recevable et demande aux députés de respecter ses directives.

M. le *ministre* SALA dépose le rapport de la Caisse d'assurance collective de la fonction publique (sommaire des avantages sociaux, rapport du vérificateur et états financiers) pour l'année se terminant le 30 avril 2025.

(Document parlementaire n° 6)

U. ASAGWARA, *ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée*, fait une déclaration au sujet du Mois de la sensibilisation au diabète qui a eu lieu en novembre.

M^{me} COOK fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, MM. BRAR et PIWNIUK, M^{mes} SCHOTT et COOK ainsi que M. PANKRATZ font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l’investissement dans un appareil d’imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l’investissement dans un appareil d’imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. PIWNIUK — Demande visant, d’une part, à exhorter le ministre de l’Éducation et de l’Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d’enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l’obtention d’un brevet d’enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d’autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d’enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. NARTH — Demande visant, d’une part, à exhorter le ministre du Transport et de l’Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale secondaire n° 210 et, d’autre part, à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui relie Woodridge à la route n° 12 dans ses plans de reconstruction.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à immédiatement collaborer avec la GRC afin de rétablir les services de police communautaires en milieu rural et fournir des ressources adéquates pour protéger les collectivités manitobaines.

M. KING — Demande visant à exhorter le ministre des Familles à élaborer de meilleures politiques pour protéger les jeunes qui sont pris en charge contre d’éventuels mauvais traitements physiques ou psychologiques et à exhorter le gouvernement provincial à tenir une enquête publique sans délai afin d’identifier les failles du système de protection de l’enfance et de veiller à ce que plus aucun appel au secours d’un enfant ne demeure sans réponse ou ne soit ignoré.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l’investissement dans un appareil d’imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler tout projet d’ouverture de sites d’injection de drogues dans la communauté de Point Douglas, y compris le site devant se situer au 200, autoroute Disraeli, et à légiférer pour qu’aucun nouveau site d’injection ne puisse être proposé sans le soutien de la communauté.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer les petites entreprises du Manitoba en leur accordant une aide financière destinée à rembourser les dépenses et les franchises d’assurance qu’elles doivent payer à la suite d’actes criminels.

M^{me} STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à apporter son aide au pavage de la route provinciale secondaire n° 247 menant à La Salle à partir de la route provinciale à grande circulation n° 3 et à veiller à ce que les résidents et jeunes conducteurs de La Salle qui empruntent cette route puissent se rendre à l’école en toute sécurité tout au long de l’année.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d’agrandissement prévus à l’école Phoenix.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prendre les mesures nécessaires pour effectuer des travaux de réfection sur la route provinciale à grande circulation n° 45, de Russell à la route provinciale à grande circulation n° 10, afin de répondre aux normes de l'Association des routes et transports du Canada.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} ROBBINS — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

Après la présentation des pétitions, M. BALCAEN soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 39(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public, à savoir l'augmentation spectaculaire de la criminalité et de la violence dans la province du Manitoba.

M. BALCAEN et M. le *ministre WIEBE* interviennent sur l'urgence de la motion. Le président rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la motion du député de Brandon-Ouest portant sur une question urgente d'intérêt public. L'avis prévu par le paragraphe 39(1) du *Règlement* a été fourni en temps utile, c'est-à-dire au moins 90 minutes avant le début de l'examen des affaires courantes, et j'en remercie le député.

Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question traitée dans la motion du député doit être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat. Il est en outre essentiel que celle-ci ne puisse être soulevée à aucun autre moment convenable.

J'ai écouté très attentivement les arguments proposés. Bien que la question de l'augmentation de la criminalité et de la violence dans la province du Manitoba soit effectivement très sérieuse et qu'elle mérite d'être examinée et débattue, mon rôle ici est de déterminer s'il existe d'autres occasions pour le faire.

Cela étant dit, je dois souligner que les députés ont l'occasion de faire des déclarations à ce sujet pendant la période des déclarations de député ou au moyen d'un grief. Ils peuvent également poser des questions pendant la période des questions orales. En outre, de telles occasions continueront de se présenter chaque jour de séance.

Par conséquent, je ne crois pas que cette motion satisfasse aux critères établis à l'égard des motions urgentes d'intérêt public puisqu'il existe d'autres occasions pour débattre de cette question. C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre WIEBE* tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur la distribution non consensuelle des images intimes/The Non-Consensual Distribution of Intimate Images Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. EWASKO intervient. M. JOHNSON exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey